

Objet : AUTORISATION OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

**SITE DU LAC – VAL'MUSE – 15 JUILLET 2026**

Le Maire de la commune de VIRIEU LE GRAND,

- . Vu le code des communes, notamment les articles L.131.1, L.131.2, L.131.3, et L.131.4,
- . Vu le Code de la route, notamment l'article A225,
- . Vu la demande de Mme Constance BOERNER, représentant l'association Val'Muse, en date du 16 avril 2026, pour occuper le domaine public sur le site du lac,
- . Vu l'avis de la Communauté de Communes Bugey Sud, gestionnaire du site du lac, autorisant l'association Val'Muse à organiser une jam session des étudiants,
- . Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale, en vertu de ses pouvoirs de police d'assurer le bon ordre, la sûreté publique,
- . Considérant que pour la bonne organisation de cette manifestation, il convient de prendre des dispositions particulières.

**ARRETE 2026- 24**

Article 1 : En raison de l'organisation d'un festival, l'association Val'Muse représentée par Mme Constance BOERNER, est autorisée à occuper le domaine public sur le site du lac de Virieu le Grand du mercredi 15 juillet 2026 à 16h au jeudi 16 juillet 2026 à 1h.

Article 2 : Il appartient à Mme Constance BOERNER, représentant l'association, de prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en place du concert en tenant compte de la promiscuité des baigneurs et estivants.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la Commune et transmis à :

- . Mme Constance BOERNER
- . La brigade de Gendarmerie de VIRIEU LE GRAND
- . La Communauté de Communes Bugey Sud

Fait à VIRIEU LE GRAND,  
Le 5 mai 2026.

Le Maire,

Yvette VALLIN.

